

DEPARTEMENT DU NORD

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATIONS MULTIPLES

S.I.G.A.L

**« SYNDICAT INTERCOMMUNAL
POUR LA GESTION DE L'AERODROME DE LOISIRS »**

Le 03 décembre deux mille vingt et un, à 18 heures 30, le Comité Syndical s'est réuni en Mairie de Bondues, sous la présidence de M. Patrick DELEBARRE, Président du SIGAL

Date de Convocation : le 25 novembre 2021

Nombre de membres en exercice : 16

Etaient présents : MM. Patrick DELEBARRE, Sébastien BROGNIART
MM. Martin LEPOUTRE, M. Jean-Louis MUNCH, Pierre VERLEY, Louis LUTUN,
Mmes Marie-Paule LEPERS, Françoise GOUBE

Etaient absents ayant donné pouvoir :

M. Dominique LEGRAND ayant donné pouvoir à M. DELEBARRE,
M. Bernard GERARD, ayant donné pouvoir à Mme GOUBE,
M. Pierre-Jean ANDRAL, ayant donné pouvoir à M. VERLEY,
M. Miguel BEADES, ayant donné pouvoir à M. MUNCH,
M. Jérôme MATHIEU, ayant donné pouvoir à M. LEPOUTRE,

Etait absente excusée :

M. Jean-Philippe PROUVOST
Mmes Nathalie HERBAUX et Gwendoline SPOTBEEN

N° 21-0505

Finances

Régie d'avances

Modification

Rapport de M. le Président,

Le SIGAL a créé une régie d'avances par délibération le 02 février 2007, conformément au décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique, au décret n°66-850 du 15 novembre 1966, ainsi qu'aux articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales. Cette régie a été modifiée par délibération n°08-01-05 le 22 février 2008.

Il vous est proposé de modifier la régie de recettes du SIGAL de la manière suivante :

La régie d'avances sera installée au Bureau de Piste de l'aérodrome.

SIGAL

Bureau de Piste
216, Parc de l'Aérodrome
59910 BONDUES

Tél : 03 20 98 34 95

Courriel : sigal-bondues@sigal.eu



La régie paie les dépenses suivantes :

- 1°- Dépenses diverses lors des fêtes et cérémonies (compte d'imputation n° 6232)
- 2°- Achat de fournitures (comptes d'imputation n° 60632 et 6068)
- 3°- Catalogues et imprimés (compte d'imputation n° 6236)
- 4°- Voyages et Déplacements (compte d'imputation n°6251)
- 5°- Achat de fournitures alimentaires (compte d'imputation n°60623)
- 6°- Frais d'Affranchissement (compte d'imputation n°6261)
- 7°- Autres Services Extérieurs (compte d'imputation n°6288)

Selon la réglementation en vigueur, le régisseur peut être soumis à cautionnement.

Les autres termes ne sont pas modifiés.

Délibération Adoptée à l'Unanimité

Le Comité Syndical
Adhère à la proposition ci-dessus
Ainsi fait et délibéré en séance du Comité
Certifié conforme
Le Président

S.I.C.A.L.
Syndicat Intercommunal pour la Gestion
de l'Agro-Forêt de Louviers
Bureau de Louviers
Mairie du Général de Gaulle
59910 BONDUES
Tél. 03 20 98 34 95
sigal-bondues@sigal.eu

Vu pour Accord
le Trésorier Principal de Marcq en Baroeul